

Règlement du challenge des ch'tis VTT du Nord-Pas-de-Calais

2010 / 2011

Article 1 : La commission VTT met en compétition un challenge intitulé pour la cinquième année « Le Challenge des ch'tis » qui récompensera les meilleurs vététistes FSGT Nord-Pas-de-Calais. Ce challenge sera attribué définitivement au vainqueur, au second et au troisième des catégories (sous réserves de la participation d'au moins 5 coureurs, sinon une seule récompense pour le (la) vainqueur) : Féminines, Juniors, Espoirs, Supers Vétérans / Anciens (une catégorie), cadets et minimes. Ils se verront récompensés par la Commission Régionale VTT et le Comité Départemental du Pas-de-Calais.

Les 5 premiers dans les catégories Seniors et Vétérans (sauf participations en baisse)

Un prix spécial sera attribué au premier au scratch

Dans le cas où le vainqueur du challenge est champion régional, le maillot sera attribué au 2^{ème} du classement

Article 2 : Seront prises en compte les épreuves de VTT de la saison 2010/2011 **du 31.10.2010 au 27.03.2011** organisées par les clubs FSGT du Nord-Pas-de-Calais. Ne marqueront des points que les licenciés FSGT. Le challenge sera disputé sur toutes les courses à l'exception du Championnat Régional. Le plus mauvais résultat sera enlevé du total par tranche de 5 courses (par exemple :

Si la saison comprend 8 courses >>> 1 résultat décompté

Si la saison comprend 13 courses >>> 2 résultats décomptés ; etc...)

Article 3 : Le barème des points sera le suivant :

1^{er} : 100 points, 2^{ème} : 97 points, 3^{ème} : 94 points, 4^{ème} : 91 points, 5^{ème} : 88 points.

Du 6^{ème} au 25^{ème} : décompte de 2 points, de 86 à 48 pts.

Du 26^{ème} au 71^{ème} : décompte de 1 point

Ensuite à partir du 72^{ème} tous les coureurs marqueront 1 point (y compris les abandons).

Les récompenses se feront par catégorie.

Article 4 : En cas d'ex-aequo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves, puis de secondes places, puis de troisièmes, etc....

Article 5 : Le classement sera affiché à chaque épreuve si possible et les coureurs pourront le consulter sur le site Internet. <http://velofsgt5962.pagesperso-orange.fr/index.htm> " logo Challenge des ch'tis "

Article 6 : Comme les années précédentes, le challenge servira de base pour la sélection au National FSGT (en Bretagne les 16 et 17 juillet 2011)

Article 7 : La commission VTT est seule apte à faire tout changement au présent règlement.

Article 8 : Les Catégories

<input type="radio"/>	Féminines	Nées en 1992 & avant
<input type="radio"/>	Minimes	Nés en 1997 & 1998
<input type="radio"/>	Cadets	Nés en 1995 & 1996
<input type="radio"/>	Juniors	Nés en 1993 & 1994
<input type="radio"/>	Espoirs	Nés de 1989 à 1992
<input type="radio"/>	Seniors	Nés de 1972 à 1988
<input type="radio"/>	Vétérans	Nés de 1962 et 1971
<input type="radio"/>	Super vétérans	Nés de 1952 & 1961
<input type="radio"/>	Anciens	Nés entre 1951 & avant

Article 9: Le Matériel

Le port du casque rigide est obligatoire. Seule, l'utilisation d'un V.T.T. est autorisée.

Article 10: Les réclamations

Toutes réclamations concernant les classements ou autre se feront dans le calme.

Tout coureur, responsable de club, dirigeant, parent de coureur proférant des menaces ou étant impoli envers les commissaires entraînera la disqualification du ou des coureurs concernés. Le non respect d'un des articles du présent règlement, entraînera la disqualification du coureur. Ces derniers seront convoqués devant la commission de discipline.

Article 11: Les maillots

Tous les coureurs doivent porter les couleurs de leur club sauf accord de ce dernier et de la collégiale Nord Pas-de-Calais.

Il serait souhaitable que les lauréats du challenge portent leurs maillots distinctifs à chaque épreuve F.S.G.T. de même que les champions régionaux